

# REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2008

L'an deux mil huit, le vendredi 21 mars à 20 heures 30 minutes, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués se sont réunis à la Mairie sous la présidence de Monsieur Gérard PATTYN, Maire.

**Etaient présents :** Messieurs Pierre CANAULT, Gilles CAUPIN, Jacques DIERRY, Domingo DURAN-DOMINGUEZ, Jean-Pierre HERVE et Gérard PATTYN, Mesdames Elizabeth CHAILLOUX, Marie-Isabelle FOLTIER, Michèle GIRET, Christelle GOMES et Patricia PILLOT.

**Absents Excusés :** Néant.

**Secrétaire de séance :** Madame Elizabeth CHAILLOUX.

## LE CONSEIL MUNICIPAL

1°) APPROUVE, à l'unanimité, le compte rendu de la réunion du 14 mars 2008.

2°) ENTEND le Maire leur demander de bien vouloir élire les membres responsables des commissions communales, ainsi que des différents syndicats, à bulletins secrets :

## COMMISSIONS MUNICIPALES

**COMMISSION DES FINANCES :** Pierre CANAULT, Gilles CAUPIN, Jacques DIERRY, Domingo DURAN-DOMINGUEZ, Jean-Pierre HERVE, Gérard PATTYN, Elizabeth CHAILLOUX, Marie-Isabelle FOLTIER, Michèle GIRET, Christelle GOMES et Patricia PILLOT

**COMMISSION DES TRAVAUX, VOIRIE ET ENVIRONNEMENT :** Pierre CANAULT, Gilles CAUPIN, Jacques DIERRY, Domingo DURAN-DOMINGUEZ, Jean-Pierre HERVE, Gérard PATTYN, Elizabeth CHAILLOUX, Marie-Isabelle FOLTIER, Michèle GIRET, Christelle GOMES et Patricia PILLOT

**COMMISSION DES FETES, LOISIRS ET DE LA VIE ASSOCIATIVE :** Elizabeth CHAILLOUX, Christelle GOMES, Gilles CAUPIN et Domingo DURAN-DOMINGUEZ.

**COMMISSION DE LA COMMUNICATION :** Elizabeth CHAILLOUX et Gilles CAUPIN.

**COMMISSION INFORMATIQUE ET TELECOMMUNICATION :** Gilles CAUPIN et Gérard PATTYN.

## COMMISSIONS IMPOSEES PAR LA REGLEMENTATION

**COMMISSION D'APPEL D'OFFRES :**

Titulaires : Jean-Pierre HERVE, Gilles CAUPIN, Patricia PILLOT et Gérard PATTYN en tant que Président.

Suppléants : Pierre CANAULT, Domingo DURAN-DOMINGUEZ et Marie-Isabelle FOLTIER.

**COMMISSION DES ELECTIONS :** Gérard PATTYN, Jane SIMON et Daniel MAYEUR.

**C.C.A.S :**

Membres du Conseil Municipal : Patricia PILLOT, Elizabeth CHAILLOUX, Christelle GOMES, Jean-Pierre HERVE et Gérard PATTYN en tant que Président.

## **DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL AUX SYNDICATS INTERCOMMUNAUX**

### ***SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES RESIDUS MENAGERS DE LA VALLEE DU LOING :***

- Titulaires : Pierre CANAULT et Jacques DIERRY
- Suppléants : Jean-Pierre HERVE et Domingo DURAN-DOMINGUEZ

### ***SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA CONSTRUCTION ET LE FONCTIONNEMENT DES COLLEGES DE NEMOURS ET DE SAINT-PIERRE LES NEMOURS ET DES INSTALLATIONS SPORTIVES SCOLAIRES :***

- Titulaires : Gérard PATTYN et Michèle GIRET
- Suppléants : Christelle GOMES et Marie-Isabelle FOLTIER

### ***SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES TRANSPORTS DU SUD SEINE ET MARNE :***

- Titulaires : Jean-Pierre HERVE et Patricia PILLOT
- Suppléants : Marie-Isabelle FOLTIER et Domingo DURAN-DOMINGUEZ

### ***SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ETUDES ET DE PROGRAMMATION (S.I.E.P.) NEMOURS GATINAIS :***

- Titulaires : Gilles CAUPIN et Patricia PILLOT
- Suppléants : Elizabeth CHAILLOUX et Pierre CANAULT

### ***SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET D'ENTRETIEN DU BAS LUNAIN :***

- Titulaires : Gilles CAUPIN et Pierre CANAULT
- Suppléants : Jacques DIERRY

### ***REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE INTERCOMMUNAL (R.P.I) VILLEMER / TREUZY-LEVELAY :***

- Titulaires : Jean-Pierre HERVE, Gérard PATTYN et Marie-Isabelle FOLTIER
- Suppléants : Elizabeth CHAILLOUX, Christelle GOMES et Michèle GIRET

### ***SYNDICAT D'ELECTRIFICATION RURALE DU SUD-EST SEINE ET MARNAIS :***

- Titulaires : Pierre CANAULT et Gérard PATTYN
- Suppléants : Jean-Pierre HERVE et Domingo DURAN-DOMINGUEZ

### ***ASSOCIATION DES COMMUNES DU VAL DE LOING :***

- Titulaires : Gilles CAUPIN et Gérard PATTYN
- Suppléants : Elizabeth CHAILLOUX et Patricia PILLOT

### **QUESTIONS DIVERSES :**

- Sur la 3<sup>ème</sup> tranche du Contrat Rural : le Maire informe le Conseil Municipal, qu'accompagné de monsieur Jean-Pierre HERVE, mesdames Elizabeth CHAILLOUX et Patricia PILLOT, il a rencontré Monsieur NIVAULT du Cabinet Armoni, maître d'œuvre, afin de relancer un appel d'offres pour la construction de la future salle polyvalente. Le Maire rappelle que le premier appel d'offres a été rendu infructueux compte tenu des montants lors de l'ouverture des plis. Il précise que la discussion a porté principalement sur le cahier des charges pour réduire ces coûts. Certains postes restent à définir tel

que le choix entre du carrelage, une chape béton finie et teintée dans la masse ou un revêtement sur une chape. Il indique que le cabinet Armoni suggère de décomposer les lots au maximum afin d'éviter la sous-traitance, source de surcoût. Monsieur NIVAULT a rappelé qu'une étude de portance était à joindre au cahier des charges.

- Sur les Budgets primitifs, le Maire informe le Conseil municipal que nous venons de recevoir le produit des quatre taxes et que nous allons pouvoir finir la préparation de ces budgets.
- Madame Michèle GIRET informe le Conseil Municipal que, suite aux travaux de mise en place de la fibre optique, l'accotement au niveau du stop de la Rue de la Vigne aux Vieux est complètement dégradé et demande s'il serait possible de le remettre en état. Le Maire indique qu'il fera semer du gazon par l'agent communal dès qu'il sera en poste.
- Monsieur Domingo DURAN-DOMINGUEZ informe le Conseil Municipal que pour la sécurité des habitants, il faudrait faire ôter les plots qui se trouvent sur le trottoir de la rue de la Vigne aux Vieux, à hauteur de la propriété de Monsieur et Madame VERGNOL. Le Maire précise que cette demande lui a déjà été faite par d'autres habitants du quartier et indique qu'un courrier va leur être adressé afin qu'ils les retirent.
- Madame Marie-Isabelle FOLTIER informe le Conseil Municipal que des arbres sont tombés au milieu du chemin des Chevrons. Le Maire les fera enlever par l'agent communal dès son installation.
- Monsieur Domingo DURAN-DOMINGUEZ demande qu'elles sont les obligations légales en matière d'urbanisme si on veut bétonner l'entrée de sa propriété. Le Maire répond que, légalement, une demande doit être faite à la mairie et que suivant la nature de la voie (route départementale ou voie communale), cette demande sera transmise à l'ART s'il s'agit d'une route départementale. S'il s'agit d'une voie communale, l'autorisation est régulièrement acceptée si cela n'apporte pas de gêne.
- Madame Christelle GOMES informe le conseil municipal :
- Qu'une plaque de béton dans la rue des Sycomores est cassée, entre les propriétés de Messieurs CRENELET et MONTAGU.
- Que les véhicules qui arrivent de la route de Villemaréchal roulent à trop grande vitesse et ne respectent pas la priorité à droite. Madame Marie-Isabelle FOLTIER s'interroge sur la possibilité de mettre un stop à l'entrée du village sur le CD92. Monsieur Jean-Pierre HERVE propose de mettre des bandes rugueuses. Madame Patricia PILLOT demande au Maire s'il peut se renseigner pour la pose d'un panneau « stop ».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 22 heures 25.